

L'an deux mille un, le jeudi 11 octobre 2001, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

Etaient présents:

Mmes et Mrs JEZIERSKI Richard, BELLONNET Pascal, , , HERBAIN Eric, M. DALONGEVILLE Fabrice, JOLY Véronique, DERRICHE Sabrina, DESMET Laurent, , **MEUNIER** Francis.

Absent et excusé : SAGIE Michel, FRIZON Francis, MOMMELE Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal: 8 octobre 2001.

1/ Adhésion au Syndicat d'Électricité du Valois.

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- Les compétences des communes en matière de concession du service public de distribution de distribution de l'électricité,
- Le contrat de concession passé entre la commune et SICAE-OISE arrivant à échéance et présentant un caractère notoirement obsolète sur le plan technique ;
- La nécessité de renouveler et de moderniser ce contrat dans l'intérêt commun de la commune, des usagers en permettant une amélioration de la qualité des produits et du service, une amélioration du patrimoine concédé et une meilleure protection de l'environnement ;
- L'intérêt d'une démarche intercommunale permettant d'exercer pleinement et efficacement le pouvoir de concession grâce à des moyens techniques humains et financiers renforcés ;
- Le projet de statuts élaboré en vue de la création du ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.5211.1 à L.5211.58 concernant les dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et les articles L 5212.1 à L5212.34 concernant les syndicats de communes ;

Décide :

1. L'adoption des statuts proposés en vue de la création du
2. L'adhésion de la Commune au
3. De confier à l'exercice du pouvoir concédant et le contrôle y afférent, à charge pour le syndicat de passer une convention éventuelle avec les services de l'Etat concerné ou tout autre organisme compétent pour l'exercice de ce contrôle ;
4. La désignation :
 - Monsieur Richard JEZIERSKI, comme délégué titulaire, représentant la commune au sein du Syndicat
 - Monsieur Laurent DESMET ,comme délégué suppléant, représentant la commune au sein du Syndicat.

2/ Subventions au Conseil Général.

Choix n°1 : Hameau St Mard : Lutte contre les inondations

Monsieur le Maire explique les travaux à réaliser :

- Creusement des fossés.
- Création d'un Bassin de rétention.
- Busage sous la rue ST Mard.
- Busage sous la plate forme SNCF afin d'évacuer le trop plein d'eau dans la rivière STE Marie.

Monsieur le Maire précise que ce dossier est étroitement lié au dossier **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**
Monsieur le Maire attend les résultats de la consultation pour connaître le montant exact des travaux à exécuter.

Choix n°2 : Sécurisation de la voirie et assainissement pluvial.

Re profilage de la rive de chaussée avec raccord sur un trottoir revêtu aux abords de l'abri-bus.

Monsieur le Maire présente le dossier préparé par la DDE de Crépy en Valois correspondant à la remise en état d'une partie de la chaussée. Il apparaît une déformation sur le coté droit de la rue en allant vers Ormoy-Villers. Après les explications du Maire, le Conseil Municipal considérant que le dossier est à traiter au plus vite sollicite de Mr le Président du Conseil Général une subvention à hauteur de 39 % du montant hors-taxe des travaux et s'engage à respecter le plan de financement suivant:

Subvention du Conseil Général	2 486.25 Euros
Part communale	<u>3 888.75 Euros</u>
Total H.T	6 375.00 Euros

Choix n°3 : Travaux de voirie rue de la Ste Marie

Monsieur le Maire présente le dossier préparé par la DDE de Crépy en Valois correspondant à la remise en état de la rue Ste-Marie sur environ 250 m fortement dégradée par le passage de gros camions et dont le bas-côté est affaîssé au point de fragiliser le tuyau d'adduction d'eau. Après les explications du Maire, le Conseil Municipal considérant que le dossier est à traiter au plus vite sollicite de Mr le Président du Conseil Général une subvention à hauteur de 39 % du montant hors-taxe des travaux et s'engage à respecter le plan de financement suivant:

Subvention du Conseil Général	9 932.52 Euros
Part communale	<u>15 535.48 Euros</u>
Total H.T	25 468.00 Euros

Choix n°4 : Rectification de la chaussée et pose de bordure à Villeneuve

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets préparés par la DDE concernant :

- la création de bordures et caniveaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux pluviales
- Réaliser un trottoir permettant de sécuriser cette zone au niveau des piétons.
- Et compte tenu de l'apport important d'eau dans cette partie de la commune, il est prévu de buser sous les trottoirs afin de canaliser jusqu'à la traversée déjà existante.
- Une autre traversée est prévue également à proximité destinée à évacuer les eaux arrivant de la zone cultivée aboutissant à l'ancienne gare.

Des fourreaux sont prévus sous les entrées charretières pour les réseaux électrique et France Télécom.

Le montant des travaux à valeur 2001 s'élèvent à 77 671 Euros H.T.

Le Conseil Municipal après les explications du Maire accepte et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise une subvention au taux de 39% et s'engage à respecter le plan de financement suivant :

Budget Communal	47 379.31 EUROS
Subvention départementale	<u>30 291.69 EUROS</u>
Total des travaux (HT)	77 671.00 EUROS

Monsieur le Maire précise que la priorité des travaux est donnée à la résolution des inondations à St Mard.

3-Points divers

1. Le Maire a rencontré Madame Wathy nouvelle perceptrice pour faire le point sur le budget et le taux d'endettement de la commune.
Une réunion en présence de Madame Watty, Virginie et Véronique JOLY est nécessaire pour faire le point et comprendre toutes les subtilités.
2. Le Maire a téléphoné aux domaines afin de renégocier à la baisse la proposition de vente de la plate-forme SNCF.
3. Le Maire a rencontré Mademoiselle BOURCET afin d'éclaircir le fonctionnement lié aux activités culturelles du comité des fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt et une heures trente.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal